

N° 324 /PC/DAI-P. ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF
DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste
des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU les Décrets n°s 153/PR/CAB/MAID-P et 352 des 31/5/1961
et 5/12/1960 nommant M. BACHABI Célestin en qualité de
Chef d'Arrondissement de Tchaourou ,

D E C R E T E:

ARTICLE 1°- Sont et demeurent rapportés les décrets n°s 153/PR/CAB/
MAID-P et 352/PCM/CAB/MI des 31/5/1961 et 5/12/1960 portant nomina-
tion de M. BACHABI Célestin en qualité de Chef d'Arrondissement de
Tchaourou (Sous-Préfecture de PARAKOU).

ARTICLE 2°- M. SOSSA Antoine, en service à la Sous-Préfecture de
DJOUGOU, est nommé Chef d'Arrondissement de Tchaourou.

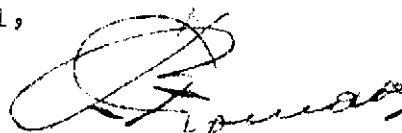
ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 5
Octobre 1965, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin
sera ./.-

Fait à COTONOU, le 29 SEPTEMBRE 1965

AMPLIATIONS:

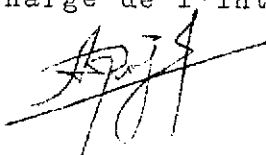
ORIGINAL.....1
JORD.....1
DAI.....4
MJL.....1
SGG.....1
DP.....2
DI.....1
PREF.NORD-E..1
" NORD-O..1
S/P.PARAKOU..1
S/P.DJOUGOU..1
INTERESSES...2

par le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,



J. ANOMADEGBE-TOMETIN.

pour le Ministre des
Finances et des Affaires
Economiques absent, le
Ministre de l'Education Nationale,
chargé de l'intérim :


R. ADJOVI